

APR 25 1988

NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpora-
tions à la demande de:

Western Scale Co. Limited
1670 Kingsway Avenue
Port Coquitlam, B.C.
V3C 3Y9

for the following device(s):

pour (les)l'appareil(s) suivant(s):

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Combination Railroad Track
And Truck Scale / Bascule électronique
pour voie ferrée et camions.

Western Scale Co. Ltd.
Port Coquitlam, B.C.

MODEL DESIGNATION(S) /
DÉSIGNATIONS DU(DES) MODÈLE(S):

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

RRPLC-156150-2
RRPLC-136150-2

150 tonne/tonne
Or avoirdupois equivalent / Ou
l'équivalent avoirdupois.

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que (les)l'appareil(s) dont la
conception, la composition, la
construction et le rendement sont
identiques, en tout point, à celui
(ceux) qui est(sont) décrit(s) dans la
documentation reçue et pour lequel
(lesquels) des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These scales are permanently installed full electronic railroad track scales, that are mounted in a pit. The weighbridge main beams and cross beams are fabricated from wide flange steel.

Weight is sensed by end loaded, double ended shear beam load cells mounted under the main beams using a double link shear pin load cell mount. Access to the load cells is via cover plates on the steel deck. Excessive movement is restricted by means of bumper bolts.

The model number is coded to indicate:

First two or three digits - length in feet.

Next two digits - width in feet.

Next three digits - capacity in tonne.

The last digit - number of sections.

Prefix "RRPLC" - Pit type with parallel link shear pin load cell mounting.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'un pont-bascule pour voie ferrée, entièrement électronique de type surbaissé destiné à être installé dans une fosse. Les poutres et les traverses principales du châssis récepteur sont fabriquées en acier et comportent des ailes larges.

Le poids est capté par des cellules de pesage de cisaillement à double extrémité et à chargement aux extrémités, installées sous les poutres principales à l'aide de goupilles de cisaillement à double liaison. L'accès aux cellules de pesage est assuré par des plaques recouvrant le tablier d'acier. Des boulons de butée restreignent tout mouvement excessif.

Le numéro de modèle peut être décodé ainsi:

les deux ou trois premiers chiffres - longueur en pieds,

les deux chiffres suivants - largeur en 10 ou 12 pieds,

le trois chiffres suivants - capacité en tonnes,

le dernier chiffre - nombre de sections,

le préfixe "RRPLC" indique pour installation dans une fosse avec cellule de pesage montée avec goupille de cisaillement à liaison parallèle.

<u>MODEL NUMBER</u> N° de modèle	<u>CAPACITY</u> Capacité tonne/tonne	<u>PLATFORM SIZE</u> Dimension du tablier ft / pi.	<u>LOAD CELLS CAP.</u> Cap. des cellules de pesage POUNDS / livres	<u>N° OF LOAD CELLS</u> N° de cellules de pesage
RRPLC-136150-2	150	15 x 6	100 000	2
RRPLC-136150-2	150	13 x 6	100 000	2

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein are under evaluation for approval in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval for the period necessary to complete such evaluation is hereby granted pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

TERMS AND CONDITIONS:

All devices installed for use in trade under authority of this approval shall be modified as may be necessary to conform to all applicable regulations and specifications.

Prior to concluding any sale of any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known in writing to the purchaser the following information:

- (i) that final approval is contingent on satisfactory results of in-service inspections, and

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus est(ont) présentement l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Une approbation est accordée par la présente, pour la durée de ladite évaluation, en application du paragraphe 3(2) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

TERMES ET CONDITIONS:

Tous les appareils installés en vertu de la présente approbation devront être modifiés comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes du Règlement et des prescriptions relatives.

Avant de procéder à la vente de tout appareil dont le(s) type(s) est(ont) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir par écrit à l'acheteur les renseignements suivants:

- (i) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et

(ii) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the approval applicant.

(ii) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le demandeur de l'approbation.

The Manager of the Mass Metrology Laboratory of the Department of Consumer and Corporate Affairs at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed ten.

Le gérant du Laboratoire de la métrologie des masses, Ministère de la Consommation et des Corporations à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelques autres façons pour utilisation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser dix.

Unless extension is authorized in writing by the undersigned this approval shall expire two years from date of issue.

A moins que la prolongation soit autorisée, par écrit, par le soussigné, la présente approbation expire deux ans après la date d'émission.


for W.R. Virtue

AUG 25 1988

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-AP-ML-88-0059
PROJECT/Projet: AP-ML-88-0059